

DÉPARTEMENT
de la
Gironde - Maritime
ARRONDISSEMENT
Rochefort
CANTON
Royan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 AVRIL 1939 1939

OBJET :
Subventions
en vue des
travaux de
réfection

L'an mil neuf cent ~~vingt-neuf~~ cinquante-neuf le 22 du mois
d'avril, le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Ch. Baudet Maire, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 16 avril 1939.

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
pris part au vote :
5204

Etaient présents : MM. M. Baudet - Voyeuvre -

Rochedoux - Trugnot - Chamboulin - Bellet
Rikodj - M. Bujard - Baudet - Bouquet - Guisse
Couill - Douquet - Gyilland - Bouquet - Bouquet

DATE
de l'archivage, à la porte
mairie, du compte
de la séance :

Était représenté M. Dufour par Baudet
Absents : MM. _____

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. BUJARD, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a dit :

Une subvention de 5.00 francs (cinq mille)
est accordée à la Fédération Nationale des
Mutilés du Travail pour l'aider à construire
à St-Etienne, l'immeuble qui servira ses
services.

approuvé

La Rochelle, le 9 Mai 1952

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Husson.

Fait et délibéré à

les jour, mois et an susdits **royal**

Ont signé au registre : MM.

Les membres présents

N'ont pas signé : MM.

Le vote a eu lieu au
public, établie à
la désignation de
te (Art. 51 de la loi
-ril 1884).

Donner à la suite
qui les empêchés
ier (Art. 57 de la loi
ipale).